ACTIVITÉS DIVERSES

Nouvelles brèves

Le Président du CICR au Congrès du Rotary international. — *Le 22 mai dernier, lors du Congrès du Rotary international tenu à Lucerne, M. Léopold Boissier a exposé les grandes lignes de l'histoire du CICR. Après avoir rappelé les tâches accomplies par l'institution qu'il préside, durant la seconde guerre mondiale, et résumé les dispositions essentielles des Conventions de Genève, il a analysé le « Projet de Règles limitant les risques courus par la population civile en temps de guerre ». On sait que le CICR soumettra prochainement ce Projet à l'examen des Gouvernements et des Sociétés nationales de la Croix-Rouge représentés à la Conférence internationale de la Nouvelle-Delhi. M. Léopold Boissier a souligné l'importance de cette réglementation, fondée sur le principe que la guerre ne doit pas faire courir aux populations des risques hors de proportion avec le but militaire recherché.*

Visites au CICR. — *Le 20 mai, le CICR a reçu les délégués des pays arabes à la Xme Assemblée mondiale de la Santé. Parmi les personnalités présentes, citons MM. les Drs B. El Roumi, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la Santé publique d'Arabie séoudite; A. Hafez-Amin, sous-secrétaire d'Etat adjoint au ministère de l'Hygiène publique d'Egypte; S. Al-Wahbi, président de l'Assemblée de l'OMS, chef de la délégation irakienne et conseiller médical du Croissant-Rouge de l'Irak; Sa'd Nasrallah, chef de la délégation jordanienne à l'OMS; J. Anouti, directeur général du ministère de la Santé du Liban; A. A. Zaki, directeur des services*

médicaux du Soudan; Assad Haroum, ministre de la Santé de Syrie; M. Materi, ministre de la Santé de Tunisie; C. Toffolon, médecin privé de S. M. le Roi du Yémen; Raif Bellama, secrétaire général adjoint de la Ligue des Etats arabes. Le ministre de la Santé publique du Maroc, le Dr A. Faraj, qui n'a pu participer à cette réunion, a cependant tenu à se rendre, avant son départ, au siège du Comité international de la Croix-Rouge, où il a eu un long entretien avec M. Léopold Boissier.

Le Comité international est heureux de ces témoignages de l'intérêt porté, par les représentants distingués de l'opinion des pays arabes, à ses activités et à ses services. Indiquons encore que, lors de cette réunion, un exposé général fut fait sur les activités humanitaires du CICR dans le Proche-Orient.

*

M. P. J. Garcia, secrétaire d'Etat à la Santé et président de la Croix-Rouge des Philippines, qu'accompagnait le Dr A. C. Regala, assistant spécial au ministère de la Santé, ont été reçus, le 29 mai, au siège du CICR par M. Bodmer, vice-président du CICR, et Mlle Odier et M. Olgiati, membres du CICR. MM. Garcia et Regala représentaient les Philippines à la Xme Assemblée mondiale de la Santé et le CICR a été heureux de pouvoir profiter de leur venue à Genève pour examiner avec eux divers problèmes relatifs à l'action humanitaire de la Croix-Rouge.

*

Le 28 mai, le CICR a reçu la visite de M. W. Gibson-Parker, directeur du Service d'information du Bureau européen des Nations Unies, à Genève, qui a eu l'occasion de visiter l'Agence centrale des prisonniers de guerre et de s'entretenir avec M. le président Boissier, ainsi qu'avec divers collaborateurs du CICR. M. Gibson-Parker vient de prendre possession de son nouveau poste et il a tenu à avoir ainsi un premier contact avec le Comité international.

Remise de secours. — *En Egypte, le CICR vient de faire tenir un don de médicaments aux hôpitaux de la région de Gaza.*

Au Japon, *il a fait remettre récemment des objets d'équipement sportif, pour un montant d'environ un millier de francs suisses, aux internés coréens dans les centres d'Omura et d'Hamamatsu (Japon). La remise de ces dons, effectuée par l'entremise de M. H. C. Angst, délégué honoraire du CICR, a été accueillie avec satisfaction par les bénéficiaires.*

*

Au Maroc, *le CICR entreprend une action de secours en faveur de musulmans algériens réfugiés dans les régions orientales limitrophes de l'Algérie. Des vivres et des médicaments ont déjà été distribués pour un montant de dix millions de francs marocains.*

Service International de Recherches à Arolsen. — *L'établissement de l'inventaire des documents relatifs aux camps de concentration est maintenant terminé. La section des archives qui s'est occupée de cette tâche prépare actuellement un programme d'examen des documents du SIR, notamment pour en établir des photocopies et en assurer la conservation.*

On a enregistré, au cours du premier trimestre 1957, la plus grande activité qu'ait exercé le SIR depuis son existence. Cet accroissement d'activité concerne aussi bien le nombre des demandes reçues que celui des réponses envoyées, c'est-à-dire aussi bien le nombre des rapports expédiés que des cas traités.

Parmi les documents nouvellement acquis, on doit citer tout d'abord — et il ne s'agit que de la dernière tranche — ceux qui viennent d'être transmis par le Congrès Juif Mondial, à Londres et New-York, comprenant plus de 90.000 noms. De plus, le ministère français des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre a bien voulu transmettre au SIR, par l'intermédiaire de son délégué général pour l'Allemagne et l'Autriche, une documentation très importante sur le camp de concentration de Mauthausen. Enfin, le « Comitato Ricerche Deportati Ebrei », à Rome, vient d'adresser au SIR une liste alphabétique particulièrement utile concernant les juifs italiens et d'autres nationalités déportés d'Italie, de 1943 à 1944.

Indemnisation des anciens prisonniers de guerre du Japon. — *La répartition des indemnités versées aux anciens prisonniers de guerre du Japon, aux termes de l'article 16 du Traité de San Francisco, se poursuit normalement*[1]. *A l'heure actuelle, les parts revenant à 12 pays (sur 14 pays bénéficiaires), soit 1.945.584/16/6 livres sterling et 5.442.515,01 dollars ont été versées aux agences nationales compétentes. Ces versements représentent la part de 157.617 anciens prisonniers de guerre, au total. Des réserves ont été constituées en prévision des cas douteux ou encore à l'examen.*

Le recensement des anciens prisonniers de guerre ressortissants philippins s'est révélé plus difficile du fait de l'absence de documents officiels certains. Aussi la Croix-Rouge philippine a-t-elle entrepris dernièrement l'enregistrement des anciens prisonniers de guerre du Japon dans ce pays. On estime que cette opération pourra être terminée dans un délai de deux mois, de sorte que la vérification et l'établissement des listes des bénéficiaires pourront se faire dans un délai de six mois à partir du début de l'enregistrement.

Réfugiés. — *On se souvient de l'action entreprise par le CICR en faveur d'un groupe de réfugiés tuberculeux de Trieste et des membres de leur famille, dont il a été rendu compte à plusieurs reprises dans la* Revue internationale, *au cours des années écoulées. Au moment où le CICR termina cette action, après avoir procédé à la réinstallation de tous les réfugiés auxquels il avait accordé son assistance, il s'engagea à poursuivre les démarches qu'il avait entreprises pour l'obtention des visas en faveur de ceux d'entre eux qui souhaitaient pouvoir émigrer dans un pays d'outre-mer.*

Les législations en matière d'émigration, en vigueur dans les pays anglo-saxons, rendaient particulièrement difficile l'obtention de ces visas en faveur d'anciens tuberculeux. Cependant, grâce à la compréhension dont ont fait preuve certains de ces pays qui ont voulu apporter des allègements aux prescriptions légales dans le domaine médical, le CICR a eu la satisfaction de voir aboutir les démarches qu'il avait engagées, dès la guérison des malades. Ainsi, peu à peu, les derniers réfugiés qui, quoique déjà réinstallés dans

[1] Voir *Revue internationale*, décembre 1956, pp. 735-737.

un pays d'Europe, avaient gardé l'espoir de pouvoir rejoindre des parents ou des amis déjà établis dans un pays d'outre-mer, voient enfin leur désir se réaliser.

*

Le fichier central des réfugiés hongrois que le CICR a pris l'initiative de créer à la fin de l'année dernière avec l'aide des Sociétés nationales de la Croix-Rouge a permis, jusqu'à fin avril 1957, de retrouver et mettre en contact les unes avec les autres près de 5000 personnes appartenant à des familles de réfugiés hongrois dispersées dans des pays d'accueil différents.

Ainsi, pour le mois d'avril, près de 2000 concordances ont pu être établies, ce qui représente un nombre équivalent de réponses positives données aux demandes de renseignements que reçoit le CICR. Celui-ci se trouve donc en mesure d'apporter une aide efficace aux réfugiés hongrois qui avaient perdu, à un moment ou à un autre, tout contact avec les membres de leur famille.

La radiodiffusion et la Croix-Rouge. — *M. de Rueda, délégué de la Croix-Rouge mexicaine auprès du CICR, chargé depuis 1952, des émissions radiophoniques de la Croix-Rouge en langue espagnole sur les ondes courtes suisses, vient de présenter une émission dans laquelle il souligne que l'action de la Croix-Rouge internationale — cette oeuvre de pionnier — a favorisé la création d'une conscience universelle, et suscité la fondation de nombre d'institutions internationales dont le siège se trouve précisément à Genève, berceau de la Croix-Rouge. Ces émissions destinées exclusivement à l'Espagne et aux pays de l'Amérique latine se composent de causeries relatives à la vie internationale de la Croix-Rouge et à diverses activités importantes du CICR. Elles ont éveillé partout le plus vif intérêt et le texte en est reproduit fréquemment dans les revues et journaux des Croix-Rouges nationales de l'Amérique latine.*

*

La huitième émission internationale pour la Journée de la Croix-Rouge a été diffusée à Radio-Genève le 8 mai dernier, jour anniversaire d'Henry Dunant. Elle a été marquée, comme chaque année, par un message du président du CICR. Nous avons déjà eu

l'occasion de signaler que fut créée une oeuvre musicale d'un compositeur suisse, donnée en hommage à l'action universelle de la Croix-Rouge. Les dix-huit pays suivants : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Espagne, France, Grande-Bretagne, Grèce, Italie, Luxembourg, Monaco, Norvège, Pakistan, Portugal, Suède, Suisse, Yougoslavie, ont contribué au succès de cette manifestation, qui fut doublée d'une émission de télévision au cours de laquelle fut projeté un film composé à l'aide de documents fournis par plusieurs Sociétés nationales de la Croix-Rouge.

*

Des émissions d'essai doivent prendre place les mardi 25, jeudi 27 et samedi 29 juin, sur la longueur d'ondes m. 41,61 7210 Kcl., dans les 6 langues et aux heures suivantes (H.E.C.) :

français . . .	*07.00*	*12.30*	*16.00*	*21.30*
allemand . . .	*07.10*	*12.40*	*16.10*	*21.40*
italien	*07.20*	*12.50*	*16.20*	*21.50*
anglais . . .	*07.30*	*13.00*	*16.30*	*22.00*
espagnol . . .	*07.40*	*13.10*	*16.40*	*22.10*
arabe	*07.50*	*13.20*	*16.50*	*22.20*

Les correspondants du CICR dans le monde ont été avisés, et nous espérons que ces essais auront été écoutés par de très nombreuses personnes, comme ce fut le cas pour les années précédentes.

*

Un rapport général sur l'activité radiophonique du CICR durant ces 12 dernières années sera envoyé à toutes les Sociétés nationales de la Croix-Rouge. Ce rapport traite de la création d'un service radiophonique, des démarches relatives à l'obtention de la longueur d'onde du CICR et des émissions d'essai relatant la « pénétration » et l'audibilité de l'écoute de ces émissions. En annexe, on trouvera des statistiques très précises des rapports d'écoute reçus à Genève.

Le CICR et le droit international. — *L'Association des auditeurs de l'Académie de droit international de La Haye vient de tenir son IXe Congrès à Salonique et Athènes. Une partie impor-*

tante des études a été consacrée à des questions de droit international touchant à la Croix-Rouge. Le Professeur W. Schätzel, de Bonn, a fait un exposé sur la situation juridique du Comité international de la Croix-Rouge, comparant notamment l'action du CICR à celle des Nations Unies dans l'élaboration des règles du droit humanitaire. Le Dr J. Mrazek, de Prague, a parlé des dispositions qui, dans les nouvelles Conventions de Genève, renforcent et précisent les règles du droit humanitaire en vigueur depuis la signature des Conventions de La Haye (application inconditionnelle des Conventions — sanctions pénales — droit médical). Le Professeur Hans Kilsen, de l'Université de Berkley (USA), a fait allusion à l'opportunité de reconnaître au CICR le droit d'ester en justice devant la Cour internationale de La Haye, et le Professeur Luis Garcia Arias, de Saragosse, auteur d'une étude sur le concept de la « guerre froide », a traité du principe représentatif dans les organisations internationales.

M. H. Coursier, du Service juridique du CICR à Genève, a tenu le Congrès informé du « Projet de Règles limitant les risques courus par la population civile en temps de guerre », projet qui doit être discuté, nous l'avons dit, par la XIXe Conférence internationale de la Croix-Rouge à la Nouvelle-Delhi, en octobre prochain.

Indiquons enfin que ce Congrès, fort bien organisé par la Section grecque de l'Association, était placé sous les auspices du Gouvernement hellénique.

Missions et délégués du CICR. — *Quelques déplacements de collaborateurs et délégués du CICR sont à signaler au cours des dernières semaines:*

M. Gallopin, directeur exécutif, a accompli deux importantes missions à Bonn et à Vienne.

M. Guillermet, délégué du CICR, a été chargé d'une nouvelle mission à Budapest ou il a pris contact avec les autorités hongroises dans le cadre des négociations relatives au regroupement des familles dispersées. Sa mission effectuée, il a regagné Genève le 9 mai.

Mlle Pfirter, chef de la section des invalides de guerre et du personnel sanitaire, vient d'accomplir une mission à Dresde, Budapest et Vienne afin d'examiner sur place diverses questions relatives à la distribution de prothèses destinées à des invalides hongrois.

M. de Traz, délégué général du CICR pour le Moyen-Orient, effectue une mission de contacts et d'information en Israël et en Egypte. Dans ces deux pays, il a pu examiner avec les dirigeants les problèmes intéressant l'activité humanitaire du Comité international.

Informations diverses. — *C'est avec un vif regret que le CICR a appris le décès survenu à Rome le mois dernier de M. Vaccari, ancien procureur général près de la Cour de Cassation italienne et directeur de l'Assistenza Giuridica agli Stranieri (AGIUS). Cette institution, créée en 1945 sur l'initiative de M. Aghababian et présidée par M. Pilotti, président de la Cour de Justice de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier, rend toujours de grands services à des milliers de réfugiés ou apatrides, en les aidant à résoudre des problèmes juridiques dont la solution leur est indispensable pour reprendre une vie normale.*

*

Au Palais des Nations et avec le concours de l'Organisation des Nations Unies, un grand nombre d'institutions non-gouvernementales intéressées au problème des réfugiés se sont réunies les 27 et 28 mai. Deux groupements — « Standing Conference of Voluntary Agencies Working for Refugees » et « Conférence des Organisations non-gouvernementales intéressées au problème des réfugiés » — avaient pris l'initiative de convoquer cette Conférence. Un rapport complet, faisant état de certaines suggestions, sera publié prochainement par l'Alliance des Associations Chrétiennes de jeunes gens.

Bien qu'ils se soient abstenus de tout vote, en raison du caractère apolitique de leurs institutions, les représentants du Comité international et de la Ligue ont suivi les débats avec intérêt.

L'Assemblée annuelle de la Croix-Rouge allemande dans la République fédérale a eu lieu, les 11 et 19 mai 1957, à Sarrebruck. M. R. Gallopin, directeur exécutif du CICR, y assistait et il fit aux nombreux participants de cette réunion un exposé sur les tâches actuelles du Comité international, signalant plus particulièrement l'action de secours entreprise, dès le mois de novembre dernier, en faveur de la population hongroise. Il rappela, à cette occasion, l'oeuvre si efficace accomplie par la Croix-Rouge allemande dans la République fédérale non seulement dans le cadre de l'activité humanitaire en Hongrie mais également en faveur des réfugiés hongrois.

*

Le Comité international s'est réjoui d'apprendre que son président d'honneur, M. Max Huber, a reçu, le 31 mai, l'ordre « Pour le Mérite » qui lui a été conféré par le gouvernement de la République fédérale allemande, en signe de reconnaissance à l'homme d'action et au penseur. C'est en évoquant l'activité humanitaire de M. Huber que le Président de la République fédérale allemande, M. Theodor Heuss, lui a remis, à Bonn, les insignes de cette haute distinction.

*

En date du 17 mai 1957, le Comité d'attribution de la Médaille Nansen a décerné cette haute distinction à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge; remise en sera faite solennellement à Genève, au Palais des Nations, le 16 septembre prochain. L'attribution de la médaille Nansen pour 1957 a expressément pour objet de marquer à la fois l'estime et la gratitude du Comité chargé de décerner la médaille Nansen pour la célérité, l'efficacité et l'humanité avec lesquelles les nombreux collaborateurs de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge se sont acquittés des lourdes tâches qui leur ont incombé si soudainement du fait de l'afflux des réfugiés hongrois.

Le Comité international est heureux de cette nouvelle, qui honore le mouvement de la Croix-Rouge tout entier, et il adresse à la Ligue ses vives félicitations.